

**Permis piétons : Ce qu'il faut retenir  
de la séquence 2 « Tu marches sur le trottoir »**



- **Tu marches toujours sur le trottoir (du côté des bâtiments ou au milieu du trottoir, jamais au bord ! et tu ne descends jamais sur la chaussée !). Si le trottoir est étroit, tu marches derrière les autres piétons en file indienne. S'il est encombré ou en travaux, fais le bon choix** en fonction des situations (tu contournes l'obstacle du côté des bâtiments, tu empruntes une voie temporaire prévue pour les piétons s'il y en a une, et si rien n'est prévu, tu fais demi-tour pour traverser au passage piétons).

- **Les pièges du trottoir** sont :

- ◆ **Le bord du trottoir**, emprunté par les véhicules qui stationnent ou manoeuvrent (reculent)
- ◆ **Les sorties de garage**
- ◆ **Les bandes cyclables** (sont sur les trottoirs mais sont des zones réservées aux vélos).

- **A la campagne, c'est particulièrement dangereux** car il n'y a pas de trottoir et les conducteurs roulent plus vite qu'en ville.

- **S'il n'y a pas de trottoir, tu marches toujours sur le bas-côté** (le plus loin possible de la chaussée), **du côté gauche, face à la circulation. Si tu veux traverser une route sans passage piéton, tu choisis un endroit où tu vois bien et tu es bien visible.**

- **Les zones à risques** sont :

- ◆ **Les virages (à gauche sont plus dangereux que les virages à droite)**
- ◆ **Les sommets de côtes.**

- **Quand il fait noir, ou par mauvais temps, tu dois être plus attentif.** Pour être mieux vu, **porte un gilet rétro-réfléchissant** (ou à défaut des vêtements clairs), sinon les conducteurs te voient moins bien ou ne te voient pas du tout !